**Modèle de lettre à la société de recouvrement lorsque la créance de base est due (avec variantes pour le cas où la créance n’a pas encore été payée ou est déjà payée)**

*Adresse de la société de recouvrement*

*(Numéro de recouvrement)*: Aucun remboursement du dommage supplémentaire résultant de la demeure prélevé à tort

Madame, Monsieur,

Dans votre courrier en date du (*date*), vous me mettez en demeure de régler la créance de *(montant en CHF)*.

Vous imposez, en sus du montant de la facture, un dommage supplémentaire résultant de la demeure ainsi que d’autres frais (*décrire les frais*). Le droit des obligations autorise le prélèvement d’un intérêt moratoire (art. 104 CO). Toutefois, selon l’art. 106 CO, il incombe au créancier de prouver l’existence d’un dommage supplémentaire résultant de la demeure.

En l’absence de preuve, il n’existe dans le cas présent aucune base légale justifiant le prélèvement d’un dommage de cette nature.

*Variante pour le cas où la créance de base n’a pas encore été payée:* En conséquence, je m’abstiendrai de payer le montant s’élevant à *(dommage supplémentaire résultant de la demeure + autres frais facturés = montant en CHF).* Je suis disposé(e) à m’acquitter du montant initialement facturé, intérêt moratoire et frais de rappel compris. En revanche, je ne m’acquitterai pas du dommage supplémentaire ni des autres frais facturés à tort. Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir une facture corrigée.

*Variante pour le cas où la créance de base a déjà été payée:* Je me suis déjà acquitté(e) du montant initialement facturé (intérêt moratoire et frais de rappel éventuels compris). Je ne m’acquitterai pas du dommage supplémentaire ni des autres frais facturés à tort.

La question est donc réglée.

Je ne répondrai à aucun autre rappel.

Si vous engagez une poursuite à mon égard, je la contesterai.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre note.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Prénom et nom*